

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VALENCE VICTOR HUGO, 229 AVENUE VICTOR HUGO BP 1019 26010 VALENCE CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

M MARTINELLI ANTOINE, représentant de la société AUTO MARTINELLI, Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 43 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT 26000 VALENCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MARTINELLI ANTOINE	10 000	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18019 57314499 82

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 Août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé


Julie MOREON
Chargée d'Affaires Professionnels

CIC Lyonnaise de Banque
229, avenue Victor Hugo BP 1019
26010 VALENCE CEDEX
Fax 04 75 41 18 23